**31ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(5-16 novembre 2018)**

**Tchad**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 13 novembre 2018

Merci Monsieur le Président,

La situation des droits de l’Homme au Tchad connait des signes encourageants avec des mesures pour l’égalité entre les hommes et les femmes, l’adoption du code pénal et du code de procédure pénale, ainsi que la réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Cependant, le Tchad doit poursuivre ses efforts, la France lui adresse les recommandations suivantes :

* Défendre la liberté d’association et la liberté des médias ;
* Abolir totalement la peine de mort ;
* Rendre effectif le droit à manifester ;
* Lutter contre la traite des êtres humains ;
* Adopter le code de la famille, qui favoriserait une meilleure protection des droits des femmes et des enfants ;
* Organiser des élections libres, transparentes et crédibles ;
* Renforcer la protection des défenseurs des droits de l’Homme.

Je vous remercie.